

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du port autonome de Marseille

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 22 septembre 2005 directeur du port autonome de Marseille portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 16 septembre 2005, s'est réunie le jeudi 29 septembre 2005 dans les locaux de la capitainerie de Port de Bouc, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Fos.

La commission était composée de :

M	Eric Heller, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées - marine	Président
Mme	Corinne Bouzélloc-Lonchampt, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Loïc Aballéa, administrateur départemental des affaires maritimes du Morbihan	Membre de droit
	Dominique Méméteau, au titre du pilotage	Membre temporaire
	Jean Kéléménis, au titre du remorquage	Membre temporaire
	Daniel Morata, lamaneur	Membre temporaire
	William Tillet, au titre de la pêche	Membre temporaire
	Marc Sauvagnat, de la société Fouquet Sacop Maritime	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Joseph Moysan	Port autonome de Marseille – Capitainerie - Commandant du port
	Joël Graindepice	Coopaport
	Philippe Bion	Port autonome de Marseille – Service technique de Fos
	Christian Pemartin	Port autonome de Marseille - Capitainerie
	Claude Régnier	Port autonome de Marseille – Service technique de Fos
	Eric Philip	Port autonome de Marseille – Service technique de Fos
	Daniel Morata	Société de lamanage

Le président remercie les membres de la commission de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au projet.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port autonome de Marseille a défini un schéma directeur présentant l'ensemble des aménagements envisagés pour le port de Fos sur Mer. Les travaux ainsi envisagés concernent les darses 1, 2 (dont le projet Fos 2XL), 3 et darse Sud.

1.1. Darse 1

Lors de son aménagement en 1968, la darse 1 n'avait pas été achevée compte tenu des besoins réels de l'époque. Elle constitue actuellement le débouché de canal du Rhône à Fos via l'écluse de Barcarin et permet l'accès du Rhône vers la mer aux navires fluviaux de grand gabarit.

Ce projet se décompose en :

- le projet Sollac et des cimentiers Lafarge, Cap Vracs et Vicat ;
- le projet Delta ;
- le projet Ascométal.

1.1.1. *Projet Sollac et des cimentiers*

L'entreprise Sollac prévoit de valoriser la majeure partie de son laitier pour qu'il devienne un produit de substitution du ciment. Cette activité va générer d'importants échanges fluviaux maritimes. Ce projet consiste donc en :

- l'aménagement de trois quais baptisés Lafarge, Cap Vracs et Vicat de longueur utile 250m ;
- le dragage à -14.5m CM devant les quais et dans les trois cercles d'évitages de diamètre 450m ;
- le recalibrage à -12m CM de l'extrémité sud du chenal et son balisage ;
- la réalisation de l'appontement Sollac constitué d'une série de Ducs d'Albe alignés avec une profondeur au droit du quai fixée à -7m CM.

1.1.2. *Projet Delta*

L'exportation des produits de l'industriel Delta nécessite l'aménagement d'un poste à quai de longueur utile 250m. Ce quai sera réalisé dans la continuité du quai Vicat.

1.1.3. *Projet Ascométal*

Ce projet consiste en la création d'un poste à barge en berge ouest de la darse 1 sur la façade maritime de la parcelle Ascométal.

1.2. Darse 2

Il s'agit d'un vaste projet de création de nouveaux terminaux à conteneurs dans les bassins ouest consistant en :

- le sous projet Fos 2XL comprenant :
 - o la réalisation d'un terminal A de 600ml (200m du quai existant et 400m de rallongement) ;
 - o la réalisation d'un terminal B de 700ml (nouveau quai) ;
 - o l'aménagement d'un cercle d'évitage de 620m à -17m CM dans un premier temps et de 700m de diamètre à -18.5m CM à terme.
- le sous-projet Fos 3XL comprenant :
 - o la réalisation de deux nouveaux terminaux à conteneurs constitués d'un quai de 700ml chacun situés sur la berge est de la darse 2 ;
 - o le dragage à la cote -17m CM dans un premier temps et à -18.5m CM à terme ;
 - o la réalisation d'ouvrages en retour du quai :
 - un poste à barge permettant de préserver l'emprise du cercle d'évitage ;
 - un ouvrage de protection du terre-plein d'exploitation du terminal.
- le sous-projet MPM/Evere prévoyant la réalisation d'un quai de 300m de long situé au nord de la darse 2 et distant de 50m de la limite du plafond du cercle d'évitage ;

- le sous-projet CSWP comprenant :
 - o la création d'un appontement pour chimiquier de 180m de long implanté à 470m au sud du poste Lyondell ;
 - o la création d'un ouvrage (quai continu ou appontement) dans le prolongement du quai MPM/Evere pour les chimiquiers de plus petite taille (120m).
- le sous-projet Arkéma consistant en l'aménagement d'un second poste à quai devant l'usine Arkéna de même caractéristiques que l'existant et les travaux de dragages y afférant.

1.3. Darse 3

Ce projet consiste en :

- l'allongement du quai existant Brûle Tabac dans sa partie nord de 50m ;
- la création d'un poste Roro en retour sur l'extrémité nord de l'extension du quai ;
- les travaux de dragages associés ;
- la création d'un appontement double au nord de la darse 3
- l'élargissement de la zone draguée à -12m CM pour assurer une meilleure évolution des navires.

1.4. Darse sud

Ce projet consiste en :

- l'extension du quai d'expédition Sollac (250m vers l'est) et dragage à -11m CM dans un premier temps et à -13.5m CM à terme ;
- la création d'un poste Ro-ro à l'extrémité du quai Sollac ;
- la réalisation de deux postes à quai pour produits raffinés sur le terminal pétrolier de FOS – postes 0 ter (longueur utile 80m et dragage à -13m CM) et C2 bis (longueur utile 50m) ;
- la réalisation d'un cercle d'évitage de 350m (dragage à -13m CM du talus nord de la darse).

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par Joseph Moysan, commandant du port de Marseille et Philippe Bion du service technique du port autonome de Marseille.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Darse 1 :

M. Moysan indique que la contrainte principale était de respecter une continuité dans le linéaire de quai de façon à pouvoir envisager le développement d'activités futures.

Une attention particulière devra être accordée aux transports traversaux qui auront lieu entre les berges est et ouest de la darse.

M. Moysan confirme que, pour l'ensemble de ces projets, les pêcheurs seront consultés sur les modalités de dragages (mouvements induits,...). M. Philip indique que 80% des volumes dragués pour les travaux de la darse 1 seront conservés en vue de l'aménagement des terre-pleins.

Darse 2 :

Le positionnement du cercle d'évitage est approuvé par M. Méméteau.

Concernant le balisage, il est proposé d'installer une bouée centrale dans le fond de la zone d'évitage, une bouée au nord-ouest de la zone au bord du talus et une bouée au Nord-Est de la zone qui sera ensuite remplacée par un feu au coin du quai du poste à barge quand celui-ci sera construit. Enfin, un balisage limitera la zone draguée en fond de darse.

Darse 3 :

Dans le cas de l'aménagement des deux postes Ro-ro, un balisage sera installé au coin sud-est du talus.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 29 septembre 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Fos-sur-Mer concernant les darses sud, 1, 2 et 3 tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- concernant la darse 1, toute extension des quais ne doit pas gêner l'accès au chenal métanier ;
- concernant la darse 2, le balisage sera étudié pour délimiter la zone d'évitage et la limite de la zone draguée ;
- concernant la darse 3, lors de l'aménagement des postes Ro-ro, un balisage sera installé afin de marquer le coin sud-est du talus ;
- concernant la darse sud, un balisage sera installé au sud du futur poste Ro-ro de façon à marquer le chenal ;
- les conditions techniques des opérations de dragage feront l'objet d'un protocole de suivi identique à celui mis en place pour le projet Fos 2XL ;
- les caractéristiques techniques des différents quais ou appontements seront présentés en commissions nautiques locales ;
- pour l'ensemble de ces projets, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de Fos-sur-mer seront transmises, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président
Eric Heller

Les membres
Corinne Bouzéloc-Lonchamp

Loïc Aballéa

Dominique Mémeteau

Jean Kéléménis

Daniel Morata

William Tillet

Marc Sauvagnat